

COMMUNE DE DOUVAIN
Place de l'Hôtel-de-Ville
74140 DOUVAIN
Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2016

Le huit février deux mille seize à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 2 février 2016.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 2 février 2016.

Présents : M. BAUD Jean-François – *Maire*, Mme CHOLLET Angèle, Mme CHUINARD Claire, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal – *Adjoints*, M. ALBERT Jean-François, Mme ALBERT Sandrine, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. BURNET Frédéric, M. CAVARD Jérôme, Mme DUFOUR Sandrine, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, M. LEPINE Jean-Luc, Mme MARX Stéphanie, M. MERCIER Denis, Mme PEZARD Sarah, Mme PILON Aurélie, M. QUETSTROEY Laurent, M. ROBERT Stéphane, M. SECHAUD Jean-François – *Conseillers municipaux*.

Soit 24 membres présents sur vingt-neuf en exercice.

Absents excusés : Mme CUBY Valérie (pouvoir à M. MERCIER Denis), M. DASSONVILLE Damien, M. LAPRAZ Georges (pouvoir à M. GEROUDET René), Mme LE REUN Karine (pouvoir à Mme CHUINARD Claire), Mme PES Catherine (pouvoir à M. SECHAUD Jean-François)

Secrétaire de séance : M. Olivier BARRAS

01 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Olivier BARRAS est désigné secrétaire de séance, fonction qu'il déclare accepter.

02 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2016 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

03 – Affaires générales – PLUi : Création de la commission municipale « PLUi » et désignation de deux élus délégués, représentants la commune de DOUVAIN au comité de pilotage (COPIL) communautaire dans le cadre de l'élaboration du P.L.U.I. de la Communauté de Communes du Bas-Chablais

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de former une commission municipale « PLUi » ;
DECIDE de fixer comme suit la composition de cette commission à 6 membres ;
DECIDE de procéder à l'élection des membres ;
PROCLAME élus les membres :

- M. BAUD Jean-François,
- Mme CHUINARD Claire
- M. LEHMAN Patrick
- M. LAPRAZ Georges
- M. MERCIER Denis
- M. BERLY Georges

DESIGNE parmi ses membres, les délégués suivants au COPIL du PLUi :

- M. BAUD Jean-François,
- Mme CHUINARD Claire,

CHARGE M. le Maire d'informer le Président de la Communauté de Communes du Bas-Chablais de la présente création et composition.

04 – Affaires générales : PROJET D'AGGLOMERATION – ARC – Motion Dégradation de l'offre TGV Lyria :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- DE PRENDRE position contre la réorganisation de l'offre TGV Lyria engagée dès le mois de décembre 2015 ;
- D'APPUYER les efforts entrepris dans le cadre de l'ARC et du GLCT Grand Genève pour engager une négociation avec la SNCF et les CFF et l'ensemble des partenaires français et suisses concernés.

05 – Urbanisme : Cession d'une parcelle communale lieu-dit Voinier - 85 m² - SCCV Central Parc :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à SCCV CENTRAL PARC une partie de la parcelle cadastrée section B n° 1421 pour une superficie de 85 m² au prix de 300 € le m².

FIXE le prix de vente à 25 500 €.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

06 – Ressources humaines : Personnel communal – secteur espaces verts – modification des cycles de travail :

Le conseil municipal, **ADOPTÉ**, à l'unanimité, l'aménagement proposé des cycles et horaires de travail des agents du secteur espaces verts de la Commune de Douvaine.

07 – Ressources humaines : Personnel communal – création d'un emploi permanent d'Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe – 17.5/35^{ème} « Section Arlequin » - Multi-accueil Sucre d'Orge :

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

08 – Ressources humaines : Personnel communal – création d'un emploi permanent d'Agent social de 2^{ème} classe – Halte-garderie multi-accueil Sucre d'Orge :

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

09 – Ressources humaines : Personnel communal – suppression d'un emploi d'Auxiliaire de Puériculture de 1^{ère} classe et création d'un emploi permanent d'éducatrice de jeunes enfants :

⇒ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

10 – Petite enfance : Modification de la tarification du multi-accueil Sucre d'Orge :

Monsieur le Maire propose la nouvelle **tarification** de la crèche pour l'année 2016/2017 :

<i>Libellé</i>	<i>Tarifs</i>
Accueil régulier et Occasionnel	Prix Plancher : 660.44 euros/mois → <u>0.40 euros/h</u> Prix Plafond : 8 283.00 euros/ mois → <u>4.97 euros/h</u>
Majoration pour l'accueil Occasionnel hors commune Douvaine	20% supplémentaire au tarif horaire PSU
Accueil d'Urgence	<u>2.50 euros/h</u>
Accueil enfant en situation de handicap	<u>application du taux d'effort horaire inférieur</u>
Frais dossier inscription	Accueil régulier : 40 euros /famille/an Accueil occasionnel : 30 euros /famille/an

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer la nouvelle tarification telle que mentionnée ci-dessus dès le 01/01/2016.

11 – Petite enfance : Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil Sucre d'Orge :

Monsieur le Maire propose de modifier dans le point 1 sur « Les modalités d'accueil » le point suivant :

« *Le multi accueil Sucre d'Orge situé 6 allée de la colline a une capacité de 60 places.* ».

Après délibération, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

VALIDE la modification du règlement de fonctionnement du Multi-accueil Sucre d'Orge.

12 – Finances : Débat d'Orientation Budgétaire :

M. le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif, article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

En application de la loi relative à l'administration territoriale de la République du 06 février 1992, l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires de l'année.

Répondant à ces obligations légales, M le Maire a inscrit le débat d'Orientation Budgétaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 8 février 2016.

13 – Transports scolaires : Création d'une régie de transport :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée " Régie de Transport".

AUTORISE M. le Maire à réaliser les démarches pour établir « l'acte constitutif de la régie de transport » ainsi que le dossier de « demande d'autorisation d'exercer et d'inscription au registre de transport public routier de personnes », afin de régulariser la situation pour la rentrée 2016.

14 - Intercommunalité : Informations sur la Communauté de Communes du Bas-Chablais :

BHNS : M le Maire invite les membres du Conseil Municipal à une réunion de travail mardi 9 février à 18h en mairie pour faire le point du dossier avant la tenue du Comité de Pilotage prévu au CD 74 mercredi 10 février 2016.

15 - Questions diverses :

Néant

16 - Questions orales :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h

A DOUVAINE, le 10 février 2016.

Le secrétaire de séance,
Olivier BARRAS

Le Maire,
Jean-François BAUD